



RAPPORT FINANCIER COMPTES AGRÉGÉS

DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 03 septembre 2014

Rapport des censeurs sur les comptes agrégés du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables région Paris-Ile-de-France

Monsieur le Président,
Madame le Commissaire du Gouvernement,
Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Ile-de-France ;
- la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 12 mars 2014 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 21 mars 2014. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 384 473 € et un total du bilan de 14 854 779 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 6 juin 2014

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD



Sylvie BOYER



SOMMAIRE

	Pages
COMPTES	
Bilan	6 - 7
Compte de résultat	8
ANNEXE	
1. Généralités	9
2. Règles et méthodes comptables	10 -11
3. Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan	12
4. Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat	13
5. Autres informations et engagements	14

Bilan Actif

Comptes OEC Agrégés

Etats de synthèse au 31/12/2013

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	122 204	121 407	797	8 815
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 663 726	0	1 663 726	1 663 726
Constructions	5 780 004	656 492	5 123 512	5 291 696
Autres immobilisations corporelles	696 052	586 731	109 320	138 019
Immob. en cours / Avances & acomptes	79 921	0	79 921	20 033
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 341 907	1 364 630	6 977 277	7 122 290
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 411 114	700 358	2 710 756	2 598 192
Fournisseurs débiteurs	54 013	0	54 013	69 539
Personnel	2 000	0	2 000	5 125
Etat, Impôts sur les bénéfices	8 489	0	8 489	11 509
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	364 068	0	364 068	291 560
Autres créances	271 272	0	271 272	192 665
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	138 077	0	138 077	193 728
Valeurs mobilières de placement	2 330 792	0	2 330 792	2 116 286
Disponibilités	1 904 821	0	1 904 821	2 072 930
Charges constatées d'avance	93 214	0	93 214	65 223
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 577 860	700 358	7 877 502	7 616 756
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	16 919 767	2 064 988	14 854 779	14 739 046

Bilan Passif

Comptes OEC Agrégés

Etats de synthèse au 31/12/2013

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Autres réserves	5 733 896	5 410 459
Report à nouveau	578 930	632 941
<i>Résultat de l'exercice</i>	384 473	269 427
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 697 299	6 312 827
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	304 774	125 313
Provisions pour charges	182 721	169 442
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	487 496	294 755
<i>Emprunts</i>	2 911 864	3 589 218
<i>Découverts et concours bancaires</i>		128
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 911 864	3 589 346
Emprunts et dettes financières diverses	76 990	33 214
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	190 135	153 086
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	311 002	477 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 818 850	2 596 620
Personnel	236 112	251 308
Organismes sociaux	341 683	390 467
Etat, Impôts sur les bénéfiques	618	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	489 504	422 593
Autres dettes fiscales et sociales	66 271	51 142
Dettes fiscales et sociales	1 134 187	1 115 511
Autres dettes	40 433	21 871
Produits constatés d'avance	186 522	144 222
TOTAL DETTES	7 669 984	8 131 464
TOTAL PASSIF	14 854 779	14 739 046

Compte de résultat

Comptes OEC Agrégés

Etats de synthèse au 31/12/2013

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	31 800	0,26	32 175	0,27	-375	-1,17
Production vendue	12 416 564	99,74	11 781 967	99,73	634 597	5,39
Subventions d'exploitation	392 542	3,15	527 542	4,47	-135 000	-25,59
Autres produits	504 884	4,06	443 334	3,75	61 550	13,88
Total	13 345 790	107,21	12 785 017	108,22	560 772	4,39
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	8 612 841	69,19	8 142 232	68,92	470 609	5,78
Total	8 612 841	69,19	8 142 232	68,92	470 609	5,78
MARGE SUR M/SES & MAT	4 732 948	38,02	4 642 785	39,3	90 163	1,94
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	221 132	1,78	203 941	1,73	17 191	8,43
Salaires et Traitements	2 033 870	16,34	1 914 033	16,2	119 836	6,26
Charges sociales	943 834	7,58	999 690	8,46	-55 856	-5,59
Amortissements et provisions	651 769	5,24	533 951	4,52	117 818	22,07
Autres charges	259 929	2,09	626 028	5,3	-366 099	-58,48
Total	4 110 534	33,02	4 277 644	36,21	-167 110	-3,91
RESULTAT D'EXPLOITATION	622 414	5	365 141	3,09	257 274	70,46
Produits financiers	9 750	0,08	11 506	0,1	-1 756	-15,26
Charges financières	93 300	0,75	112 303	0,95	-19 003	-16,92
Résultat financier	-83 550	-0,67	-100 797	-0,85	17 247	-17,11
RESULTAT COURANT	538 865	4,33	264 344	2,24	274 520	103,85
Charges exceptionnelles	150 000	1,2	405		149 595	
Résultat exceptionnel	-150 000	-1,2	-405		-149 595	
Impôts sur les bénéfices	4 392	0,04	-5 488	-0,05	9 880	-180,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	384 473	3,09	269 427	2,28	115 046	42,7

ANNEXE

1 - GENERALITES

Présentation

L'ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'ordre des experts-comptables région Paris île de France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'ordre des experts-comptables région Paris île de France présente ses comptes agrégés, conformément à L'art 35- Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils Régionaux au niveau du Conseil Supérieur.

Périmètre

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

Arrêté des comptes au 31 Décembre 2013

Agrégation

Entité	Forme	Produits	Résultat (avant affectation résultat SCI 50 Rue de Londres)	Fonds propres	Intérêt
CRO Paris IDF		6 909 204	- 95 617	5 733 896	100%
Actions Experts	Eurl	1 855 068	+ 2 603	385 831	100%
Asforef	Association	5 754 176	+ 86 254	543 099	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 478 168	+ 782 465	12 250 000	50%
<i>Sous-Total</i>		<i>15 996 616</i>	<i>775 705</i>	<i>18 912 826</i>	
Retraitements		2 641 076	391 232	12 600 000	
<i>Total</i>		<i>13 355 540</i>	<i>+ 384 473</i>	<i>6 312 826</i>	

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Généralité

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « agrégés », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contre partie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Immobilisations et amortissements

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les immobilisations provenant de la SCI du 50 Rue de Londres, la nature de l'actif par composant et l'amortissement associé ont été déterminés en accord avec la position de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières de mai 2004. En conséquence, l'immeuble a été amorti selon les composants pour une durée de 15 à 60 ans.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- Ordre des experts-comptables région Paris île de France et Asforef (Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
 - Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.
- Asforef (Autre que Journées de formation Stagiaires)
 - Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
 - Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
 - Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs mobilières de Placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

Indemnités de fin de carrière /médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une provision est dotée afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2013.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des Experts Comptables Région Paris Ile-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2013, soit 255 276 euros.

Particularités

1- Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

2- Afin d'améliorer la lecture des postes des autres achats et charges externes et charges diverses, les charges relatives aux supports et franchises CFPC ont été comptabilisé en compte 618 au lieu des comptes 624 et 651 utilisés au cours des exercices précédents.

3- COMPLEMENT D'INFORMATION COMPTES DE BILAN

3.1 Tableaux des fonds propres

Libellés	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Résultat	384.473	269.427
Réserves diverses	5.733.896	5.410.459
Réserves consolidées	578.930	632.941
Totaux	6.697.299	6.312.827

L'augmentation des fonds propres correspond au résultat 2013

3.2 Etat des provisions

PROVISIONS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Brut à la fin
Provisions pour risques et charges					
Frais d'actions					
Commission « Exercice Illégal »	25.313	41.729	25.313	-	41.729
Indemnité de départ à la retraite et Médailles travail					
	169.442	40.892	14.566	-	195.768
Frais de procédure sur litige Arbitrage	100.000	-	-	-	100.000
Action Experts, litige en cours	-	150.000	-	150.000	-
Total	294.755	232.621	39.879	-	487.497
Provisions pour dépréciation des autres créances					
Provision des comptes Confrères	621.841	332.516	253.999	-	700.358
TOTAL	916.596	565.137	293.878	-	1.187.855
Dont dotations et reprises d'exploitation		415.137	293.878		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		150.000			

3.3 Emprunt

L'emprunt LCL restant dû au 31 décembre 2013 s'élève à 2 909 553 euros, selon l'échéancier suivant :

- En 2014, capital à rembourser 696 524 euros
- De 2015 à 2017, capital à rembourser 2 213 029 euros

3.4 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les postes, qui s'élèvent à 4 758 120 euros sont à échéance à moins d'un an.

4- COMPLEMENT D'INFORMATIONS COMPTE DE RESULTAT

4.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Ile de France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2012, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2012 selon la décomposition suivante :

- 5.838 Personnes Physiques
- 4.969 Personnes morales
- 3.308 Stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- les produits de formation Asforef
- Les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- Les produits des partenaires
- la subvention de la CCIP

4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (Charges de personnel, loyers etc...), des coûts des animateurs et des supports de formations.

4.4 Résultat Financier

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par l'OEC, pour la souscription des parts de la SCI du 50 Rue de Londres.

5 AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

5.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATEGORIE	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	19	16
Employés	27	28
TOTAL	46	44

5.2 Information sur l'engagement de l'emprunt LCL

Conformément au contrat de prêt souscrit par l'Ordre des Experts Comptables de Région Paris ile de France auprès du LCL, l'Ordre s'est engagé à ne pas hypothéquer, ni aliéner de quelque manière que ce soit l'immeuble acquis par la SCI du 50 Rue de Londres et à ne pas affecter en nantissement, ni aliéner de quelque manière que ce soit le fonds de commerce de la SCI précitée, sans accord préalable écrit du prêteur.

5.3 Information sur le nantissement de parts sociales

l'Ordre des Experts Comptables de Région Paris ile de France a affecté, au profit du LCL, à titre de nantissement, 61.250 parts d'une valeur nominale de cent euros, numérotées de 1 à 61 250 émises par la SCI du 50 Rue de Londres, société civile immobilière au capital de 12.250.000 euros, en garantie du paiement des sommes qui pourront lui être dues, en principal, intérêts, frais accessoires au titre du prêt de 5 504 940 euros consenti. Au 31 décembre 2013, le montant restant dû sur l'emprunt LCL s'élève à 2 509 553 euros.

5.4 Bénévolat des élus et autres membres des commissions

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	Heures	Valorisation
Elus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000



RÉGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES PARIS ÎLE-DE-FRANCE
50, RUE DE LONDRES – 75008 – PARIS - TEL : 01 55 04 31 31
WWW.OEC-PARIS.FR

